



ÉGLISE *de* DIEU *de la* PROPHÉTIE

**RAPPORT DU
COMITÉ POUR
LA DOCTRINE
BIBLIQUE ET LE
GOUVERNEMENT**

à
L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE 2026

**RAPPORT DU COMITÉ POUR LA DOCTRINE BIBLIQUE ET LE GOUVERNEMENT
À LA 103^E ASSEMBLÉE INTERNATIONALE, DU 15 AU 19 JUILLET 2026, À
ORLANDO, EN FLORIDE, AUX ÉTATS-UNIS**

Préambule

1 Les membres du Comité pour la doctrine biblique et le gouvernement (DBG) considèrent comme un honneur de servir cette Église. Nous célébrons la nature mondiale de cette Église et cherchons à servir nos membres à travers le monde. L'Assemblée internationale (AI) a désigné le DBG comme comité permanent de l'assemblée « pour servir l'Église en préparant un exposé pour le dialogue sur les questions universelles de doctrine biblique, de théologie, d'éthique et de gouvernement pour la considération de l'Assemblée »¹. Engagés dans cette tâche, nous nous sommes livrés à une collaboration délibérative, à des recherches intensives et à la rédaction de documents en vue de la 103^e Assemblée internationale. Toutes les questions soumises à ce comité n'ont pas été abordées dans le présent rapport en raison de l'étude en cours.

2 Le rapport traite de deux sujets. Tout d'abord, le sujet du « Sacrement du baptême d'eau » est présenté. Ce document complète la trilogie des sacrements bibliques du DBG. Le baptême d'eau est une question doctrinale et les recommandations contenues dans ce rapport devront être approuvées à l'unanimité, définie comme 90 %, pour être adoptées. Deuxièmement, ce rapport traite des « Politiques et procédures d'affaires de l'Assemblée internationale ». Les politiques et procédures de l'Assemblée relèvent de la politique ; par conséquent, le document sur les politiques et procédures d'affaires devra être approuvé à une majorité écrasante, définie comme 75 %, pour être adopté.

3 Conformément au protocole établi lors de l'Assemblée internationale de 2024, les directives suivantes régiront les séances d'affaires de l'Assemblée internationale de 2026 :

¹ Procès-verbaux de la 95^e Assemblée générale internationale de l'Église de Dieu de la Prophétie, 2008, 51.

1. Une fois que le modérateur aura donné la parole au président et aux membres des commissions de l'Assemblée, ceux-ci seront autorisés à présenter leurs rapports ; ils le feront en temps voulu.
2. Les membres du comité présenteront les sections à l'Assemblée internationale pour examen.
3. Une fois que la section et les recommandations ont été clairement présentées à l'AI, le modérateur demandera une motion et un appui pour discuter / poser des questions sur ladite section / lesdites recommandations.
4. Tout membre en règle (fidèle à l'église locale et fidèle dans le paiement de la dîme) peut demander à prendre la parole depuis l'estrade de l'Assemblée, à un microphone désigné. Il/elle devra fournir son nom au greffier posté près du microphone.
5. Le modérateur donnera la parole à un membre du public au micro.
6. Avant de faire un commentaire ou de poser une question, le membre au micro doit fournir les informations suivantes :
 - a. Nom
 - b. Lieu d'appartenance à une église
 - c. Reconnaître avoir lu le rapport dans son intégralité afin d'obtenir l'autorisation de prendre la parole par le modérateur.
7. À moins que l'intervenant ne soulève une motion d'ordre, la question ou le commentaire doit être adressé au comité. Les motions d'ordre sont adressées au modérateur. Le président, le présentateur de la section ou tout autre membre du comité peut participer à la discussion. Toutes les questions ou commentaires relatifs au rapport doivent être adressés au comité, qui y répondra.
8. À tout moment, le modérateur peut intervenir, poser une question et/ou demander des précisions supplémentaires à l'intervenant ou au comité.
9. Le modérateur demandera, en temps voulu, une réponse de l'Assemblée. Les questions d'ordre administratif requièrent un consensus écrasant. Les questions spirituelles requièrent l'unanimité.

Politiques et procédures d'affaires de l'Assemblée internationale

4

1. Objectif et champ d'application

- 1.1. Les politiques et procédures de l'Assemblée internationale établissent les lignes directrices régissant le processus décisionnel de l'Assemblée.
- 1.2. Ces directives s'appliquent uniquement aux questions dûment soumises par les comités permanents de l'Assemblée (Comité des finances et de l'intendance, Comité pour la doctrine biblique et le gouvernement, et Conseil d'administration) pour

décision par l'Assemblée internationale de l'Église de Dieu de la Prophétie.

2. Procédures Pré-Assemblée

- 2.1. Les rapports et propositions doivent être traduits et distribués aux évêques nationaux, régionaux et locaux au moins trois (3) mois avant la session d'ouverture de l'Assemblée. Ces évêques doivent veiller à ce que les documents soient transmis aux pasteurs des églises locales de leur zone de service.
 - 2.1.1. Les documents seront également disponibles à l'adresse suivante :
www.cogop.org.
- 2.2. Chaque église locale, sous la direction de son pasteur, doit examiner, étudier et discuter les rapports reçus. Tout membre ou toute église (par l'intermédiaire de son pasteur) peut adresser au comité compétent des questions, préoccupations ou suggestions concernant les documents de l'Assemblée.
- 2.3. Toute question, préoccupation ou recommandation doit être adressée au comité compétent de l'Assemblée au moins six (6) semaines avant l'Assemblée internationale. Elle doit inclure le nom de l'expéditeur, ses coordonnées complètes, son lieu d'affiliation et une référence au domaine spécifique concerné dans le document d'affaires.
- 2.4. Les coordonnées des comités seront indiquées dans les documents d'affaires.

3. Procédures de l'Assemblée internationale

- 3.1. Environnement
 - 3.1.1. Toutes les sessions doivent être remplies de prières, guidées par le Saint-Esprit et menées dans un cadre ordonné qui témoigne du respect envers Dieu et les autres.
- 3.2. Modérateur
 - 3.2.1. Le modérateur veille au bon déroulement et au respect des règles de bienséance pendant les séances d'affaires de l'Assemblée. Tout en maintenant un esprit d'unité dans la prière, le modérateur peut modifier les temps de parole, donner la parole aux participants et décider de pauses à sa discrétion.
- 3.3. Participation
 - 3.3.1. Les séances d'affaires seront ouvertes à tous les membres en règle de l'Église de Dieu de la Prophétie. Les membres doivent être fidèles dans le paiement de la dîme et avoir lu l'intégralité du rapport qui sera abordé.
 - 3.3.2. Tous les membres qui souhaitent participer aux séances d'affaires de l'Assemblée doivent être assis dans la zone désignée. Pour que leurs opinions soient prises en compte, les membres doivent être présents dans cette zone lorsque le modérateur demande leur avis. Personne ne peut s'exprimer en étant absent ni déléguer son droit de parole par procuration.
- 3.4. Processus de discussion
 - 3.4.1. Au début de la séance d'affaires, le modérateur doit fixer le temps de parole de chaque délégué. Ce temps peut être ajusté par le modérateur, en particulier si une traduction est nécessaire.
 - 3.4.2. Le comité ou le modérateur présente les rapports et les propositions à l'Assemblée.
 - 3.4.3. Toute personne souhaitant prendre la parole pendant la séance d'affaires et qui remplit les conditions énoncées au point 3.3.1 doit indiquer son nom, son lieu

d'affiliation, son ministère (le cas échéant) et exposer brièvement sa déclaration, sa question, sa préoccupation ou sa suggestion.

3.4.4. Une fois que le modérateur a demandé la fin des discussions, il peut demander des expressions.

3.5. Processus d'expression

3.5.1. La prise de décision dépendra des expressions formulées lors de l'appel à expressions. Lors du premier appel à expressions, le modérateur demandera aux délégués d'approuver, de désapprouver ou de s'abstenir.

3.5.1.1. L'expression d'une abstention n'est prise en compte ni dans le pourcentage total des voix pour, ni dans celui des voix contre la proposition.

3.5.2. Les questions relatives à la politique ou aux finances seront approuvées à une majorité écrasante, définie comme au moins 75 % des participants soutenant la proposition.

3.5.3. Les questions doctrinales nécessitent une décision « à l'unanimité », qui sera prise lorsque 90 % des membres auront exprimé leur soutien à la proposition.

3.5.4. Si le pourcentage d'approbation se situe dans une marge d'acceptation de cinq pour cent, le modérateur lancera un deuxième vote. Cela consiste à demander aux délégués qui avaient initialement rejeté la proposition s'ils sont prêts à reconsidérer leur position et à soutenir son approbation.

3.5.5. Toute personne affichant un comportement perturbateur ou obstiné dans la zone où se déroulent les activités peut être expulsée à la discrétion du modérateur, des conseillers de l'Assemblée et/ou du service de sécurité de l'Assemblée.

4. Révisions, mises à jour et modifications

4.1 Le DBG a le pouvoir d'apporter des modifications procédurales au processus de conduite des affaires de l'Assemblée, en collaboration avec l'évêque général et les presbytères généraux. (*Procès-verbal de la 93^e Assemblée, 2004, 112*).

4.2 Ce document remplace les précédentes procédures de l'Assemblée et entrera en vigueur lors de notre prochaine Assemblée internationale en 2028.

Le sacrement du baptême d'eau

Introduction

⁵ Lors de la réunion du Presbytère international de 2024, le bureau de l'évêque général a présenté au Presbytère international une analyse statistique montrant que, grâce au ministère mondial de l'Église de Dieu de la Prophétie entre 2022 et 2024, 218 546 personnes avaient été sauvées et 71 230 avaient été baptisées dans l'eau². Ces chiffres révèlent un écart significatif entre ceux qui viennent à Christ et ceux qui suivent Jésus dans le baptême dans l'eau, et

² Revue statistique présentée au Presbytère international de l'Église de Dieu de la Prophétie, 2024 (Annexe 1).

indiquent la nécessité pour nous d'accorder une plus grande attention à l'ordonnance/sacrement du baptême dans l'eau.

Signification biblique et théologique du baptême d'eau

6 Le baptême chrétien « trouve son origine dans le baptême de Jésus par Jean-Baptiste dans le Jourdain »³. Marc, dans son évangile qu'il qualifie de « commencement de l'Évangile de Jésus-Christ, Fils de Dieu » (1:1)⁴, présente Jean comme le messager, la voix qui crie dans le désert pour préparer la voie du Seigneur (1:2-3). Le lieu de ministère de Jean n'était pas le temple de Jérusalem, mais le désert de Judée. Même si le baptême de Jean avait en commun avec les ablutions juives le thème de la purification, ce qui rendait son baptême unique, c'est qu'il venait proclamer un baptême de repentance pour le pardon des péchés (v. 4). Le fait qu'il ait proclamé un baptême de repentance pour le pardon des péchés « comportait une critique implicite du temple de Jérusalem et de ses rituels », car « en Israël, le pardon des péchés s'obtenait par les sacrifices au temple »⁵. L'ancien ordre du temple, avec ses prêtres médiateurs et ses sacrifices, allait être remplacé par le ministère et l'offrande de Jésus, « l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde. » (Jean 1:29) !

7 Jésus lui-même est venu au Jourdain pour être baptisé par Jean. Matthieu rapporte que Jean a accepté de baptiser Jésus après avoir compris que son baptême était pour accomplir « tout ce qui est juste » (Matthieu 3:15). Après que Jésus eut été baptisé et qu'il « sortit de l'eau. Et voici, les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et voici, une voix fit entendre des cieux ces paroles : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection » (v. 16-17). Le baptême de Jésus révèle sa soumission et son obéissance à la volonté de son Père. Le Père répond en ouvrant les cieux et en envoyant l'Esprit, qui est venu comme une colombe et s'est posé sur lui. Le Père a également déclaré que Jésus était son Fils, son Fils bien-aimé, en qui il avait mis toute son affection. C'était une confirmation publique que, en tant que Fils de Dieu, Jésus était capable d'accomplir toute justice.

Le baptême d'eau et le pardon des péchés

8 Si Jésus n'avait pas de péché, pourquoi avait-il besoin d'être baptisé ? Dans 2 Corinthiens 5:21, Paul déclare : « Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu. » En acceptant le baptême de repentance de Jean, « Jésus a fait une confession de péché par procuration pour toute l'humanité »⁶. Oscar Cullman voit dans la déclaration de Dieu : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection », l'accomplissement de la prophétie d'Ésaïe 42:1. Jésus est « désigné comme Fils dans la mesure où, dans son rôle de Serviteur de Dieu, il prend sur lui la culpabilité de son peuple dans ses souffrances et sa mort »⁷. Alors que les autres Juifs sont baptisés pour leurs propres

³ Daniel Tomberlin, *Pentecostal Sacraments: Encountering God at the Altar* (Cleveland, TN: Center for Pentecostal Leadership and Care, 2010), 108.

⁴ Tous les versets seront tirés de la version Louis Segond, sauf indication contraire.

⁵ Everett Ferguson, *Baptism in the Early Church: History, Theology, and Liturgy in the First Five Centuries*

(Grand Rapids, MI: William Eerdmans Publishing Company, 2009), 90.

⁶ Tomberlin, *Pentecostal Sacraments*, 109.

⁷ Oscar Cullman, *Baptism in the New Testament* (Great Britain: Fletcher & Son Ltd., 1978), 18.

péchés, Jésus « doit souffrir de manière représentative pour les péchés du peuple. Cela signifie que Jésus est baptisé en vue de sa mort, qui opère le pardon des péchés pour tous les hommes. C'est pourquoi Jésus doit s'unir dans la solidarité avec tout son peuple et descendre lui-même au Jourdain, afin que « toute justice soit accomplie »⁸. En se soumettant à Jean pour le baptême, Jésus a donné l'exemple à ses disciples. Cela signifie que l'Évangile de Jésus exige le baptême de repentance pour la rémission des péchés.

9 Ce message a également été transmis par les disciples. Le jour de la Pentecôte, Pierre a conclu son sermon en ordonnant au peuple : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés » (Actes 2:38). Ce lien entre le baptême et le pardon des péchés est également repris dans le récit de Paul sur sa conversion dans Actes 22:16, où il fait référence aux paroles d'Ananias, envoyé par Jésus pour prier pour lui : « Et maintenant, que tardes-tu ? Lève-toi, sois baptisé, et lavé de tes péchés, en invoquant le nom du Seigneur. »

10 Paul établit un autre lien entre le baptême et le pardon des péchés dans 1 Corinthiens 6:9-10. L'apôtre énumère une série de péchés qui étaient pratiqués par de nombreux croyants corinthiens avant leur conversion à Jésus et leur rappelle le changement qui s'est opéré en eux lorsqu'ils ont été sauvés : « Mais vous avez été lavés (aoriste moyen indicatif deuxième personne du pluriel), mais vous avez été sanctifiés (aoriste passif indicatif deuxième personne du pluriel), mais vous avez été justifiés (aoriste passif indicatif deuxième personne du pluriel) au nom du Seigneur Jésus, et par l'Esprit de notre Dieu » (v. 11). Les verbes « lavé », « sanctifié » et « justifié » sont au temps aoriste, qui fait référence à un événement unique dans le passé. La sanctification et la justification, étant à la voix passive, « indiquent que c'est Dieu qui a sanctifié et justifié le converti ». La voix moyenne du lavage « n'a probablement pas la force de vous laver vous-mêmes, mais d'être lavés, de sorte que la purification serait également l'œuvre de Dieu »⁹. Il convient de noter que Paul associe le baptême, la sanctification et la justification. Pour lui, « les trois verbes vont de pair et ne peuvent être séparés du baptême. Le baptême est donc lié à la sanctification et à la justification »¹⁰.

11 Dans sa lettre à Tite, Paul renforce le lien entre le baptême et le pardon des péchés grâce à la justice de Jésus et à la participation du Saint-Esprit : « il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions faites, mais selon sa miséricorde, par le baptême de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit » (Tite 3:5).

12 Andrew R. Williams affirme que « même si certains pentecôtistes hésitent à associer trop étroitement le baptême au pardon des péchés, on pourrait considérer que ce n'est pas le baptême qui pardonne les péchés, mais Dieu. Comme le dit Actes 2.38, les gens sont baptisés au nom de Christ dans la puissance de l'Esprit »¹¹. Williams souligne que « même si Dieu a choisi d'associer le pardon des péchés au rite de l'eau, cela ne signifie pas que le pardon des péchés n'est pas l'œuvre de Dieu, ni que le pardon des péchés est uniquement contenu dans le rite. » L'efficacité,

⁸ Cullman, *Baptism in the New Testament*, 18.

⁹ Ferguson, *Baptism in the Early Church*, 150.

¹⁰ Ferguson, *Baptism in the Early Church*, 150.

¹¹ Andrew Ray Williams, *Washed in the Spirit: Toward a Pentecostal Theology of Water Baptism* (Cleveland, TN: CPT Press, 2021), 220.

dit-il, « est liée au Saint-Esprit »¹². Gordon T. Smith affirme que « dans le baptême, nous recevons le pardon des péchés, et non la suppression du péché »¹³. La purification des péchés nécessite la sanctification qui « s'obtient par une coopération continue avec Dieu dans la grâce baptismale tout au long de la vie ». Le pardon des péchés dans et « par le baptême n'est possible que parce qu'il est intimement lié au Saint-Esprit »¹⁴. « Ainsi, dans le baptême, on n'est pas seulement identifié à Christ, mais on est pardonné par Christ et rendu capable de partager sa vie »¹⁵. Karl Barth demande : « Le bain extérieur est-il donc le lavage des péchés ? » Il répond par la négative, faisant écho à 1 Jean 1:7 qui dit que « seul le sang de Jésus-Christ et le Saint-Esprit nous purifient de tout péché »¹⁶. Il est nécessaire de préciser que ce n'est pas l'eau qui nous purifie de tout péché, mais le sang de Jésus. Le baptême est la réponse naturelle du croyant après que ses péchés ont été pardonnés par Jésus et purifiés par son sang.

Le baptême d'eau est une participation à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection de Christ.

13 Dans 2 Corinthiens 5:21, Paul déclare « Celui qui n'a point connu le péché, il [Dieu] l'a fait [Jésus] devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu ». De la même manière que Jésus a pris sur lui les péchés de l'humanité lorsqu'il a été baptisé par Jean, dans le baptême d'eau, nous participons à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection de Jésus.

14 Paul démontre la participation du croyant à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection de Christ par le baptême dans Romains 6:3-6 :

Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection, sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, pour que nous ne soyons plus esclaves du péché.

15 Dans ce passage, Paul décrit ce qui arrive au croyant lorsqu'il est baptisé. Tout d'abord, nous sommes baptisés en Christ. Cette expression pourrait signifier « dans Christ » ou « en référence à Christ »¹⁷. Certains érudits voient dans cette expression une abréviation de « au nom du [Seigneur] Jésus-Christ », tandis que d'autres l'interprètent comme signifiant « en union avec

¹² Williams, *Washed in the Spirit*, 221.

¹³ Gordon T. Smith, *Transforming Conversion: Rethinking the Language and Contours of Christian Initiation* (Grand Rapids, MI: Baker Academic, 2010), 142, quoted in Williams, *Washed in the Spirit*, 221.

¹⁴ Williams, *Washed in the Spirit*, 221.

¹⁵ Williams, *Washed in the Spirit*, 221–22.

¹⁶ Karl Barth, *The Teaching of the Church Regarding Baptism*, trans. Ernest A. Payne (Eugene, OR: Wipf & Stock Publishers, 1948), 27.

¹⁷ Ferguson, *Baptism in the Early Church*, 156.

Christ »¹⁸. Le baptême chrétien ne fait pas seulement entrer le croyant en union avec Christ : il l'unit également à sa mort¹⁹.

16 Dans le baptême, nous ne mourons pas seulement avec Christ, mais nous sommes ensevelis avec lui. Tout comme Christ a été ressuscité des morts par la gloire du Père, nous serons certainement unis à lui dans une résurrection semblable à la sienne. On pourrait dire que dans le baptême, le croyant participe de manière proleptique²⁰ à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection de Jésus. Barth qualifie cela d'événement extrêmement important qui se produit dans le baptême. Barth ramène le croyant dans le temps, en l'an 30 après J.-C., à l'extérieur de Jérusalem, sur la croix de Golgotha (mort), dans le jardin de Joseph d'Arimatee (ensevelissement) et le dimanche de Pâques (résurrection). Dans sa nouvelle vie, « il est désormais mort au péché, mais il est devenu vivant pour Dieu afin de vivre à son service ».²¹

17 Douglas J. Moo, quant à lui, prend en considération l'expérience actuelle de l'individu dans le baptême. Il affirme qu'avant de « conclure que l'an 30 après J.-C. était le « moment » de notre ensevelissement avec Christ », Paul parle d'actions qui se produisent chez les croyants à leur époque actuelle, comme il est fait mention dans [Romains 6] versets 2 [« Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché ? »], 14 [« Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce »] et 17-22 [« Mais grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été esclaves du péché [...] vous avez livré vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'iniquité, pour arriver à l'iniquité, ainsi maintenant livrez vos membres comme esclaves à la justice, pour arriver à la sainteté [...] »] — ce qui « suggère que la transition de l'ancienne vie à la nouvelle s'est opérée dans l'expérience consciente du croyant ». Il ajoute que « la référence au baptême attire également l'attention sur la vie du croyant » et, enfin, que « bon nombre des déclarations de Paul sur « avec Christ » font référence à l'expérience de vie de l'individu ». Moo conclut que « notre mort, notre ensevelissement et notre résurrection avec Christ sont des expériences qui nous font passer de l'ancienne vie à la nouvelle. Mais la transition de l'ancienne vie à la nouvelle, bien qu'elle s'applique aux individus lors de leur conversion, a été accomplie par l'œuvre rédemptrice de Christ le Vendredi saint et à Pâques »²².

18 L'identification du croyant avec Christ dans le baptême est soulignée par « le nombre assez frappant de mots composés avec la préposition « avec » (*syn*) (« enseveli avec » (6:4), « devenu [...] avec » (6:5), « crucifié avec » (6:6), « mort avec [...] vivrons aussi avec » (6:8) ». Ferguson ajoute que « le croyant est décrit comme étant réellement présent et impliqué dans

¹⁸ Douglas J. Moo, "The Epistle to the Romans," dans *The New International Commentary of the New Testament* (Grand Rapids, MI: William B. Eerdmans Publishing Company, 1996), 360.

¹⁹ Moo, "Epistle to the Romans," 360.

²⁰ Prolepsis : « Ce qui anticipe un événement futur. La résurrection de Jésus-Christ peut être considérée comme anticipant la consommation finale et la résurrection future des humains, et donc comme proleptique. » McKim, Westminster Dictionary of Theological Terms, 223. Steven J. Land explique plus en détail ce concept en affirmant que dans le culte, « les pentecôtistes voyageaient dans l'Esprit vers l'avant ou vers l'arrière dans le temps – vers le Sinaï, vers le Calvaire, vers la Pentecôte – vers l'Armageddon, le Jugement du Grand Trône Blanc, le Souper des Noces de l'Agneau. Le temps et l'espace étaient fusionnés et transcendés dans l'Esprit... » Steven J. Land, *Pentecostal Spirituality: A Passion for the Kingdom* (Angleterre : Sheffield Academic Press, 1997), 55.

²¹ Barth, *Teaching of the Church Regarding Baptism*, 11.

²² Moo, "Epistle to the Romans," 364-65.

l'expérience unique de Christ ». Il conclut qu'« il n'y a pas de participation à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection de Christ sans baptême »²³.

19 Notre identification à Christ comporte une exigence éthique. Nous sommes appelés à marcher dans une vie nouvelle (v. 4). Puisque nous avons été « si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection » (v. 5). Notre « notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, pour que nous ne soyons plus esclaves du péché » (v. 6). La mort et la résurrection de Christ étaient définitives, et c'est pourquoi « la mort n'a plus de pouvoir sur lui » (v. 9). Notre mort en Christ rend inefficace le pouvoir du péché sur nous. Paul nous donne quelques impératifs liés à notre identification avec Christ. Nous devons nous considérer « comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ » (v. 11). Il ajoute : « Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, et n'obéissez pas à ses convoitises » (v. 12) et « Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité ; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez » (v. 13). La nouvelle vie du croyant identifié à Christ se caractérise par un changement radical qui lui permet de mener une vie de victoire sur le péché, comme Christ l'a fait.

Le baptême d'eau anticipe le baptême dans le Saint-Esprit

20 Chaque fois que Jean-Baptiste présentait Jésus (Matthieu 3:11 ; Marc 1:8 ; Luc 3:16), il le présentait comme celui qui baptiserait du Saint-Esprit. Dans Jean 1:33, Jean-Baptiste témoignait que celui qui l'avait envoyé baptiser d'eau lui avait dit : « Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et s'arrêter, c'est celui qui baptise du Saint-Esprit ».

21 La venue de l'Esprit sur Jésus est rapportée par les évangélistes : « Dès que Jésus eut été baptisé, il sortit de l'eau. Et voici, les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui » (Matthieu 3:16). Marc déclare : « Au moment où il sortait de l'eau, il vit les cieux s'ouvrir, et l'Esprit descendre sur lui comme une colombe » (Marc 1:10). Luc rapporte que « Jésus fut aussi baptisé ; et, pendant qu'il priait, le ciel s'ouvrit, et le Saint-Esprit descendit sur lui sous une forme corporelle, comme une colombe » (Luc 3:21-22a). Jean rapporte les paroles de Jean-Baptiste comme suit : « J'ai vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe et s'arrêter sur lui » (Jean 1:32).

22 Ces Écritures montrent la corrélation entre le baptême d'eau et le baptême du Saint-Esprit. Si « le baptême d'eau est le rite chrétien qui représente la régénération du croyant par l'Esprit », il « anticipe en même temps la plénitude de l'Esprit »²⁴. Le baptême de Jean anticipait le baptême du Saint-Esprit et de feu (Matthieu 3:11 ; Luc 3:16).

23 L'apôtre Pierre a reconnu le lien entre le baptême d'eau et le baptême d'Esprit le jour de la Pentecôte. Le Saint-Esprit a convaincu ceux qui ont entendu le sermon de Pierre et « ils eurent le cœur vivement touché ». Ils « dirent à Pierre et aux autres apôtres : Hommes frères, que ferons-nous ? Pierre leur dit : Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit » (Actes 2:37-38). Pour les

²³ Ferguson, *Baptism in the Early Church*, 157.

²⁴ Tomberlin, *Pentecostal Sacraments*, 125.

premiers chrétiens, « le baptême de Jésus dans le Jourdain était le modèle de tous les baptêmes chrétiens. On s'attendait à ce que, lorsque les croyants sortiraient des eaux baptismales, le Saint-Esprit descende sur eux. Le baptême chrétien dans l'eau était plus qu'un rituel de purification, c'était une rencontre »²⁵.

24 La relation entre le baptême d'eau et le baptême d'Esprit est illustrée par la rencontre de Paul avec certains disciples à Éphèse. La première question que Paul leur posa fut : « Avez-vous reçu le Saint-Esprit, quand vous avez cru ? » Ils répondirent qu'ils n'avaient même pas entendu parler de l'existence du Saint-Esprit. Paul découvrit qu'ils avaient été baptisés selon le baptême de repentance de Jean, puis il les conduisit à croire en Jésus, celui qui venait après Jean. Après avoir cru en Jésus, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus, et après que Paul « leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit vint sur eux, et ils parlaient en langues et prophétisaient » (Actes 19:2-6). Apparemment, les premiers chrétiens s'attendaient à ce que, de la même manière que le Saint-Esprit était descendu sur Jésus lorsqu'il était sorti de l'eau, le Saint-Esprit descendrait sur ceux qui recevaient Jésus et le suivaient dans le baptême d'eau.

25 Frank D. Macchia souligne la relation entre le baptême d'eau et le baptême dans le Saint-Esprit, en lien avec la responsabilité missionnaire du croyant. Suivant l'exemple de Jésus qui a mené une activité missionnaire après son baptême dans le Saint-Esprit, il déclare :

Christ, qui a reçu l'Esprit après son baptême, a ensuite chargé ses disciples de s'engager dans leur mission auprès de toutes les nations, de former d'autres disciples et de les baptiser « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (Mt 28:19). L'événement de la Pentecôte plane en arrière-plan de cette mission, car le baptême d'eau, tel qu'il était pratiqué tout au long de la mission de l'Église animée par l'Esprit, devait également porter le nom de ce même Esprit qui reposait sur Christ. Nous sommes baptisés au nom du Père, qui a envoyé le Fils et promis l'Esprit. Nous sommes baptisés au nom du Fils, qui a été envoyé par le Père et qui nous incorpore à lui-même en nous baptisant dans l'Esprit. Nous sommes baptisés au nom de l'Esprit, qui rend témoignage au Fils et nous façonne à l'image du Fils afin que nous puissions sanctifier le nom du Père, sur la terre comme au ciel »²⁶.

26 La déclaration de Pierre le jour de la Pentecôte « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit », était liée à une autre promesse : « Car la promesse est pour vous, pour vos enfants, et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera » (Actes 2:38-39). Cette promesse transcende les générations, les frontières nationales et le temps et inclut tout le monde. Nos prières et nos attentes doivent s'élever pour les personnes qui sont baptisées dans le Saint-Esprit lors de nos services de baptême.

²⁵ Tomberlin, *Pentecostal Sacraments*, 126.

²⁶ Frank C. Macchia, *Jesus the Spirit Baptizer: Christology in Light of Pentecost* (Grand Rapids, MI: William B. Eerdmans, 2018), 332.

Le baptême est l'entrée dans une nouvelle communauté

27 L'Église est la nouvelle communauté de Dieu. Comme nous l'avons déjà vu dans Romains 6, notre vie en Christ nous appelle à vivre en nouveauté de vie. Cette communauté de chrétiens nés de nouveau transcende les générations, les frontières nationales et le temps, et doit être reconnue par l'unité de ses membres. Paul a déclaré dans 1 Corinthiens 12:13 : « Nous avons tous, en effet, été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit ».

28 Cette nouvelle communauté accueille tous ceux qui croient et acceptent Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur. Alors que la circoncision était le signe de l'entrée dans l'alliance avec Dieu sous l'Ancienne Alliance de la loi et ne concernait que les hommes juifs et les prosélytes, dans la Nouvelle Alliance de la grâce, le baptême d'eau est ouvert à tous, et tous peuvent être en Christ. Ainsi, dans la Nouvelle Alliance de la grâce, Juifs et Païens, hommes et femmes, serviteurs et enfants sont baptisés. La nouvelle communauté de Jésus se caractérise par sa nature inclusive et non discriminatoire.

29 Dans les Actes, nous trouvons des preuves que les apôtres ont baptisé des personnes d'origines ethniques différentes, démontrant ainsi que la nouvelle communauté était effectivement ouverte à ceux qui croyaient. Philippe a baptisé les Samaritains, hommes et femmes (Actes 8:12) ; il a baptisé l'eunuque éthiopien, qui, selon Deutéronome 23:1, n'avait pas le droit d'entrer dans l'assemblée ou la congrégation du Seigneur. Cependant, dans Ésaïe 56:4-5, le Seigneur fait une promesse aux eunuques : « Car ainsi parle l'Éternel : Aux eunuques qui garderont mes sabbats, qui choisiront ce qui m'est agréable, et qui persévéreront dans mon alliance, je donnerai dans ma maison et dans mes murs une place et un nom préférables à des fils et à des filles ; je leur donnerai un nom éternel, qui ne périra pas. » L'eunuque éthiopien a confronté Philippe avec une déclaration et une question : « Voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? » (Actes 8:36). Peut-être que Philippe a pensé à l'interdiction mentionnée dans le Deutéronome, mais il a vu la promesse d'Ésaïe et la confession de l'eunuque qui croyait en Jésus, et il n'avait d'autre choix que de le baptiser. Pierre a baptisé la famille de Corneille, ouvrant ainsi la porte aux païens (Actes 10:48). De cette manière, les apôtres ont accompli les commandements de Jésus concernant l'inclusion dans son corps, l'Église.

30 Dans Galates 3:26-29, Paul parle du baptême pour renforcer son argument selon lequel « l'Église est une nouvelle communauté dans laquelle les anciennes barrières sociales, ethniques et de genre n'ont plus cours »²⁷. Paul soutient que si les Galates étaient des enfants de Dieu (v. 26) qui ont « revêtu Christ » (v. 27), alors « les anciennes catégories sociales, ethniques et de genre qui les divisaient sont désormais transcendées par leur participation à Christ à travers le baptême »²⁸. Cette nouvelle communauté en Christ « contraste fortement avec le monde plus

²⁷ Matthias Wenk, "The Church as Sanctified Community" in *Toward a Pentecostal Ecclesiology: The Church and the Fivefold Gospel*, ed. John Christopher Thomas (Cleveland, TN: CPT Press, 2010), 120.

²⁸ Wenk, "The Church as Sanctified Community," 121.

large dont elle fait partie, et vit donc en tension avec lui ; un monde caractérisé par des divisions sociales, ethniques et de genre »²⁹.

Comme l'affirme Matthias Wenk :

Pour Paul, le baptême signifie que les croyants sont « à Christ » et sont « donc la postérité d'Abraham » (Galates 3:29), mais cette communion avec Christ, cette appartenance à Dieu, ne peut être séparée de sa dimension ecclésiale, car être en Christ implique de vivre dans une communauté inclusive, tout comme Christ a initié une nouvelle communauté d'acceptation, de réconciliation et de paix. La purification des péchés, symbolisée par le baptême, ne se limite pas au simple lavage de l'immoralité d'un individu ; elle inclut le lavage des barrières sociales, de genre et ethniques qui séparent les gens les uns des autres ; elle crée ainsi une communauté d'acceptation, d'amour, de pardon, de paix et de réconciliation³⁰.

Le baptême d'eau dans l'histoire de l'Église de Dieu de la Prophétie

31 Le baptême par l'eau a toujours été l'un des enseignements officiels de l'Église de Dieu de la Prophétie. La liste officielle des enseignements acceptés par l'Église de Dieu a été publiée dans l'édition du 15 août 1910 de *The Evening Light and Church of God Evangel*. Elle incluait le baptême d'eau par immersion, citant Matthieu 28:19, Marc 1:9-10, Jean 3:22-23 et Actes 8:36-38 comme références bibliques. Cette même édition contient les questions d'examen pour les candidats au ministère, leurs expériences et leurs qualifications. La première question est : « Avez-vous été baptisé par immersion ? »³¹.

32 Tout au long de l'histoire de l'Église de Dieu de la Prophétie, plusieurs questions concernant le baptême d'eau ont été soulevées. Ces questions étaient généralement soumises aux Assemblées générales pour étude, discussion et réponse. Dans les *Procès-verbaux* des Assemblées, nous trouvons ces questions et les réponses qui leur ont été apportées à l'époque. Plusieurs de ces questions sont encore posées aujourd'hui. Nous aborderons certaines d'entre elles et apporterons notre réponse à ces questions.

Un seul baptême ou plusieurs ?

33 L'une des pratiques qui a caractérisé l'Église de Dieu de la Prophétie est le rebaptême. Cette pratique nous vient peut-être d'A. J. Tomlinson. Il a été influencé par Frank W. Sandford et son école biblique *Holy Ghost and Us Bible School* à Shiloh, dans le Maine.

34 Le premier baptême de Tomlinson à Shiloh a eu lieu la veille de la Toussaint 1897. Selon R. G. Robins, Tomlinson « s'est lancé dans cette ordonnance si peu Quaker, le baptême par

²⁹ Wenk, "The Church as Sanctified Community," 121.

³⁰ Wenk, "The Church as Sanctified Community," 121–22.

³¹ *The Evening Light and Church of God Evangel*, August 15, 1910, 3.

l'eau », et lorsqu'il est sorti de la rivière glaciale, « comme Christ, il a entendu une voix proclamer : Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection »³².

35 Mais A. J. Tomlinson n'était pas le seul à avoir pris cette décision d'obéir à Dieu en se faisant baptiser. Il s'agissait d'une affaire familiale, car nous apprenons que sa femme, Mary Jane, a demandé que son nom soit retiré des registres de l'église. Elle a demandé : « Chers amis : Comme je crois en la loyauté envers l'Église que j'aime, dont j'ai toujours été membre, et comme celle-ci n'accepte pas le baptême par l'eau et que je considère qu'il est de mon devoir d'y participer, je demande gentiment que mon nom soit retiré des registres de l'Église » (Procès-verbal de la réunion mensuelle de Westfield, 31 mars 1898)³³. Et A. J. Tomlinson a fait sa demande deux mois plus tard : « Je demande par la présente que mon adhésion aux Amis soit résiliée, ainsi que celle de mes enfants mineurs »³⁴. Ce fut le départ définitif de ses racines Quakers.

36 Après son premier baptême, Tomlinson fut baptisé une nouvelle fois par Sandford lui-même le 1^{er} octobre 1901. Il écrivit dans son journal : « J'ai été baptisé par M. Sandford dans la rivière Andrascogin [*sic*]. Dans « l'église du Dieu vivant », pour l'évangélisation du monde, le rassemblement d'Israël. Un nouvel ordre des choses à la fin de l'ère des Païens »³⁵.

37 La troisième fois qu'A. J. Tomlinson fut baptisé c'était le samedi 16 août 1913. « Il souhaitait être baptisé par un ministre de l'Église de Dieu »³⁶. Ce baptême fut célébré par T. L. McLain. Tomlinson consigna son expérience dans son journal :

... À un moment donné pendant la prière, j'ai eu une petite vision dans laquelle frère McLain et moi-même passions près de notre bassin baptismal et je lui ai demandé de me baptiser. Samedi dernier, nous avons été appelés à aller prier pour Tom Priest qui était malade, ce qui nous a amenés à cet endroit. À notre retour, j'ai demandé à frère McLain de me baptiser. Il a été très surpris, mais j'ai insisté et, bien que j'aie déjà été baptisé deux fois auparavant, je l'ai convaincu de me baptiser³⁷.

38 C'est probablement le troisième baptême de Tomlinson par un ministre de l'Église de Dieu qui a instauré la pratique consistant à rebaptiser tous ceux qui souhaitaient rejoindre l'Église de Dieu, même s'ils avaient déjà été baptisés par un ministre ordonné de leur confession. Cette pratique du rebaptême a également été étendue à ceux qui avaient été exclus de l'Église pour avoir renié leur foi et qui souhaitaient revenir.

³² R. G. Robins, *A. J. Tomlinson: Plainfolk Modernist* (New York, NY: Oxford University Press, 2004), 120.

³³ Robins, *A. J. Tomlinson*, 123–24.

³⁴ Robins, *A. J. Tomlinson*, 124.

³⁵ A. J. Tomlinson, *Diary of A. J. Tomlinson: 1901-1924*, The Church of God Movements Heritage Series (Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 2012), 28.

³⁶ C. T. Davidson, *Upon This Rock* (Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 1973), 1:418.

³⁷ A. J. Tomlinson, *Diary: 1901-1924*, 207.

39 Au cours de la 31e Assemblée de 1936, la question suivante a été posée : « Après avoir été exclu puis réintégré, un membre doit-il renouveler son engagement comme la première fois ? »

40 La réponse à la question fut donnée : « Cela a toujours été la pratique. Il devrait prendre l'engagement en tant que nouveau membre. S'il s'est détourné de la foi, il devrait être rebaptisé »³⁸.

41 Le fondement biblique de la pratique du rebaptême est tiré d'Apocalypse 2:5. M. A. Tomlinson écrit :

Si une personne qui a déjà connu le Seigneur se détourne de Dieu et retombe dans le péché, il est nécessaire qu'elle soit baptisée à nouveau lorsqu'elle se repent et revient à Dieu. Ce point est souligné dans le message de Jean le révélateur à l'Église d'Éphèse, tel qu'il est rapporté dans Apocalypse 2:5 : « Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières œuvres ; sinon, je viendrai à toi rapidement, et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne te repentes. » Puisque le baptême est l'une des premières œuvres, ou l'une des premières preuves qu'un individu a accepté Christ, s'il tombe de la grâce au point qu'il lui faille se repentir, il serait nécessaire qu'il soit à nouveau baptisé dans l'eau »³⁹.

42 D'une part, le raisonnement de M. A. Tomlinson en faveur du rebaptême confirme la position selon laquelle la repentance et le baptême vont de pair. Tomlinson a ajouté que si quelqu'un tombe dans le péché, il doit se repentir et être rebaptisé. D'autre part, ce qui est frappant, c'est que le passage biblique utilisé par Tomlinson pour justifier le rebaptême n'a rien à voir avec le baptême d'eau, puisque Jésus appelle seulement l'Église d'Éphèse à se repentir et ne mentionne rien au sujet d'un nouveau baptême d'eau. En fait, le Nouveau Testament ne mentionne pas que des personnes aient été rebaptisées après avoir été baptisées au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ou au nom du Seigneur Jésus-Christ.

43 Daniel Tomberlin affirme que « cela semble être une interprétation exagérée. Il n'y a aucune suggestion explicite dans le Nouveau Testament selon laquelle un croyant qui a péché devrait être rebaptisé. Tout au long de l'histoire de l'Église, le baptême par l'eau a toujours été considéré comme un événement initiatique unique et irremplaçable »⁴⁰.

44 Ce qui entre en jeu avec le rebaptême, c'est la remise en question du pouvoir du nom de Jésus. Le baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit porte en lui l'autorité de la Trinité. « Invoquer le nom de Jésus a un grand pouvoir qui ne doit pas être méprisé »⁴¹.

45 Que faut-il donc faire lorsque les gens retombent dans le péché ? Jürgen Moltmann affirme que « l'efficacité du baptême ne se limite pas au moment même du baptême ». Il déclare que « la personne baptisée acquiert les moyens de se repentir, grâce auxquels elle peut retrouver

³⁸ C. T. Davidson, *Upon This Rock* (Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 1974), 2:580.

³⁹ M. A. Tomlinson, *Basic Bible Beliefs* (Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 1961), 22.

⁴⁰ Tomberlin, *Pentecostal Sacraments*, 146–47.

⁴¹ Ferguson, *Baptism in the Early Church*, 386.

quotidiennement la grâce baptismale. La repentance est une vie continue dans la grâce baptismale sur la base du baptême qui a été accompli une fois pour toutes »⁴². Lorsque les croyants tombent dans le péché, le remède biblique est la confession et la restauration, et non le rebaptême (1 Jean 1:9 ; Galates 6:1). Notre déclaration de foi affirme : « Nous croyons en un baptême au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit »⁴³.

Formule baptismale : formule trinitaire ou formule au nom de Jésus uniquement

46 La question du baptême au nom de Jésus n'a été abordée que lors de la 13^e Assemblée. La question a été posée et la réponse suivante a été donnée :

Q. Y a-t-il une différence entre être baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et être baptisé au nom de Jésus ?

R. Jésus, dans sa mission, a dit de baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, mais lorsqu'il s'agit des baptêmes administrés par les disciples, on dit parfois qu'ils baptisaient au nom du Seigneur ou du Seigneur Jésus. Ce n'est pas tant la formule utilisée lors du baptême qui importe, mais l'acte lui-même. Ce n'est pas ce qui est dit qui compte, mais ce qui est fait. Mais l'histoire ancienne montre que l'Église primitive utilisait la formule donnée dans Matthieu 28, et les expressions données dans Actes 10 et 19 ne se contredisent pas nécessairement. Si une personne a été baptisée par une personne compétente qui a utilisé la formule de Matthieu 28, elle ne devrait pas être rebaptisée par quelqu'un qui utilise la formule « au nom du Seigneur Jésus »⁴⁴.

47 Cette réponse met l'accent sur la formule trinitaire employée par Jésus dans sa mission aux disciples, dans Matthieu 28. Elle reconnaît également que les disciples baptisaient parfois au nom du Seigneur ou du Seigneur Jésus.

48 La question de savoir si une personne qui avait été baptisée au nom de Jésus et qui souhaitait simplement rejoindre l'Église, mais refusait d'être baptisée selon la formule trinitaire, a été soulevée lors de la 22^e Assemblée de 1927.

Q. Un pasteur a-t-il le droit d'accueillir dans l'Église de Dieu des personnes qui ont été baptisées au nom de Jésus et qui ne souhaitent pas être baptisées à nouveau ?

R. Je ne considère pas qu'une personne soit baptisée lorsqu'elle adhère à cette théorie selon laquelle Jésus seul est important, qui fait actuellement le tour. Je ne dirais pas « baptisée à nouveau », mais plutôt « si elle n'est pas disposée à être baptisée ». Nous ne sommes pas censés accepter dans l'Église des membres qui rejettent le baptême par l'eau⁴⁵.

⁴² Jürgen Moltmann, *The Church in the Power of the Spirit*, trans. Margaret Kohl (Minneapolis, MN: Fortress Press, 1993), 228.

⁴³ Rapport du Comité de Doctrine Biblique et Gouvernement, 100^{ème} Assemblée Internationale 2018, *Manuel des règlements du ministère* (Cleveland, TN: Maison de Publications Aile Blanche), 153.

⁴⁴ *Minutes of the Thirteenth Annual Assembly of the Churches of God*, 1917, 43.

⁴⁵ *Minutes of the Twenty-Second Annual Assembly of the Church of God*, 1927, 46.

49 Avec cette réponse, A. J. Tomlinson affirme clairement que, pour lui, le baptême au nom de Jésus n'était pas du tout un baptême, et que pour lui, il ne s'agissait pas d'une nouvelle doctrine, mais d'une « théorie ». En déclarant « Je ne dirais pas baptisé à nouveau », il reconnaît que le baptême précédent « au nom de Jésus » n'était pas valide. Si cette personne refusait d'être baptisée à nouveau, cela signifiait qu'elle ne pouvait pas être accueillie dans la communauté de l'Église.

50 Deux autres questions sur le même sujet ont été soulevées lors de la 30^e Assemblée. La première question était la suivante :

Q. Lorsqu'une personne a été baptisée au nom de Jésus, devons-nous l'accueillir dans l'Église de Dieu avant qu'elle ne soit baptisée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ?

R. Le baptême n'est pas la porte d'entrée dans l'Église. Le « baptême au nom de Jésus » tel qu'il est pratiqué par ce mouvement moderne n'est pas reconnu par l'Église de Dieu comme un baptême. Une personne peut être acceptée dans l'Église à condition qu'elle soit baptisée dès que possible. Personne ne devrait être autorisé à rester indéfiniment membre sans être baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit⁴⁶.

La deuxième question a été enregistrée comme suit :

Q. Pourquoi les disciples baptisaient-ils au nom du Seigneur Jésus ?

R. Au nom de signifie souvent « par l'autorité de » : Jésus leur a donné le pouvoir de baptiser. Ils baptisaient parce qu'Il leur avait donné cet ordre, et en baptisant au nom du Seigneur Jésus, ils donnaient le nom de celui qui leur avait donné ce pouvoir. Cela permettait de distinguer leur baptême de celui de Jean⁴⁷.

51 La réponse d'A. J. Tomlinson à la première question a réaffirmé le fait que, pour cette Église, le baptême n'était pas la porte d'entrée dans l'Église. Tomlinson a réaffirmé que l'Église de Dieu ne reconnaissait pas le baptême au nom de Jésus « tel qu'il est pratiqué par ce mouvement moderne » (pentecôtisme monothéiste). Si quelqu'un voulait rejoindre l'Église, il devait comprendre qu'il serait baptisé dès que possible. La question et la réponse reconnaissaient toutes deux que l'Église de Dieu utilisait la formule trinitaire « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » comme formule baptismale acceptée.

52 La réponse à la deuxième question expliquait que baptiser au nom de Jésus signifiait être baptisé en invoquant l'autorité de Jésus et en distinguant ce baptême de celui de Jean.

53 Ces réponses montrant que le baptême au nom de Jésus seul était inacceptable sont compréhensibles puisque « A. J. Tomlinson rejetait à la fois les nouvelles doctrines de « l'œuvre

⁴⁶ *Minutes of the 30th Annual Assembly of the Church of God, 1935, 70.*

⁴⁷ *Minutes of the 30th Annual Assembly, 70.*

accomplie » et du « nom de Jésus », restant fidèle à la tradition wesleyenne de la « seconde œuvre » et à la tradition trinitaire »⁴⁸.

Concernant la formule baptismale, Raymond M. Pruitt écrit

La formule du baptême d'eau a été donnée par Jésus lui-même : « Baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (Matthieu 28:19). Pierre n'a pas contredit cette directive du Seigneur lorsqu'il a écrit dans Actes 2:38 que les pénitents devaient « être baptisés [...] au nom de Jésus-Christ ». Pierre ne donnait pas une formule pour le baptême, mais affirmait que ceux qui sont baptisés sont baptisés en Christ. Ils doivent vivre entièrement pour Lui, vivre et servir en Son nom. De plus, Pierre soulignait aux Juifs que le seul chemin vers Dieu passait par Jésus. Ils connaissaient le baptême des prosélytes juifs, mais Pierre insistait sur le fait que le seul baptême valable était celui en Christ. En fait, le sens littéral d'Actes 2:38 est « soyez baptisés **sur** le nom de Jésus-Christ ». Selon le lexique grec de Thayer, cela signifie qu'il était demandé aux Juifs de « placer leur espoir et leur confiance dans Son autorité messianique ».

La formule trinitaire signifie que ceux qui sont baptisés reconnaissent qu'ils ont été immergés dans la communion spirituelle avec le Dieu trinitaire. On peut dire d'eux : « Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu, et la communication du Saint-Esprit, soient avec vous tous » (2 Co 13:13)⁴⁹.

M. A. Tomlinson renforce cette position en déclarant que

La grande mission [...] décrit le baptême d'eau pour le monde entier. Elle appelle toutes les nations à apprendre que Jésus est mort pour elles. Ensuite, après que la repentance et la foi en Christ les ont transformées en nouvelles créatures, elles doivent être baptisées. Ce baptême doit être fait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, exactement comme Jésus l'a ordonné à ses disciples. Comme pour tous les autres points de doctrine, il n'y a qu'une seule façon d'enseigner le baptême d'eau. Cette façon est exactement celle qui est décrite dans les Écritures, et aucun autre baptême ne sera suffisant. Aucune autre forme ou cérémonie ne peut remplacer le baptême d'eau tel qu'il est décrit dans la Bible »⁵⁰.

54 La raison pour laquelle ces questions ont été soulevées devant l'Assemblée est que, pendant la période 1914-1916, la nature de la Trinité a été remise en question. Frank J. Ewart a formulé sa nouvelle doctrine sur le baptême au nom de Jésus en déclarant simplement qu'« il n'y avait qu'une seule personnalité dans la divinité, Jésus-Christ, les termes « Père » et « Saint-Esprit » n'étant que des « titres » utilisés pour désigner divers aspects de la personne de Christ »⁵¹. La théologie pentecôtiste de l'unicité « soutient que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois modes

⁴⁸ Vinson Synan, *The Holiness-Pentecostal Tradition: Charismatic Movements in the Twentieth Century* (Grand Rapids, MI: William B. Eerdmans Publishing Company, 1997), 165.

⁴⁹ Raymond M. Pruitt, *Fundamentals of the Faith* (Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 1981, 1984), 366.

⁵⁰ M. A. Tomlinson, *Basic Bible Beliefs*, 22.

⁵¹ Synan, *The Holiness-Pentecostal Tradition*, 157.

ou manifestations de la révélation du Dieu unique (position hétérodoxe du modalisme dans l'histoire) »⁵².

55 Le modalisme est « une conception de la Trinité considérée comme hérétique par l'Église primitive. On croyait que le Dieu unique se révélait à différents moments et de différentes manières, et qu'il avait donc trois modes d'apparition plutôt que d'être un Dieu unique en trois personnes »⁵³.

Selon le modalisme,

Lors de l'Incarnation, Jésus était simplement Dieu agissant sous une forme ou un rôle, et le Saint-Esprit à la Pentecôte était Dieu agissant sous une forme différente. Ainsi, Dieu n'existe pas à la fois en tant que Père, Fils et Saint-Esprit. Dieu est plutôt une seule personne qui s'est simplement manifestée sous ces trois formes à différents moments. Par conséquent, le modalisme « nie la distinction fondamentale et la coexistence des trois personnes de la Trinité »⁵⁴.

56 La formule baptismale a provoqué une division au sein du mouvement pentecôtiste. Ceux qui adhéraient à la formule trinitaire ne considéraient pas le baptême au nom de Jésus comme valide, et ceux de la « nouvelle tendance » ne considéraient pas non plus le baptême selon la formule trinitaire comme valide. Pour Ewart, « quiconque était baptisé au nom du « Père, du Fils et du Saint-Esprit » n'était pas vraiment baptisé et était dans l'erreur ». Pour lui, « pour être complètement sauvé, le don des langues était essentiel », et « la nouvelle naissance, la sanctification et le baptême du Saint-Esprit avec les langues constituaient un seul et même événement, reçu uniquement lors du rite d'immersion et uniquement s'il était administré au nom de Jésus »⁵⁵.

57 Cette déclaration d'Ewart soulève d'autres questions liées à leur doctrine du salut. Pour les pentecôtistes unicitaires, Actes 2:38 est essentiel à leur théologie de la divinité et à leur « sotériologie en trois étapes : repentance, baptême d'eau et don du Saint-Esprit »⁵⁶. Selon Tony Richie, cette interprétation soulève deux problèmes au sein du schéma sotériologique du pentecôtisme unitaire. Le premier est qu'« elle semble aboutir à la doctrine de la régénération baptismale »⁵⁷, et le second est qu'« elle exclut de la nouvelle naissance ceux qui ont reçu le baptême d'eau selon la formule trinitaire ou qui n'ont pas fait l'expérience du baptême dans l'Esprit accompagné du parler en langues ».⁵⁸ Pour les pentecôtistes unicitaires, « seuls ceux qui ont été baptisés dans l'eau au nom de Jésus et baptisés dans l'Esprit accompagnés du parler en

⁵² Tony Richie, *Essentials of Pentecostal Theology: An Eternal and Unchanging Lord Powerfully Present and Active by the Holy Spirit* (Eugene, OR: RESOURCE Publications, 2020), 54.

⁵³ Donald K. McKim, *Westminster Dictionary of Theological Terms* (Louisville, KY: Westminster John Knox Press, 1996), 176.

⁵⁴ Richie, *Essentials of Pentecostal Theology*, 58.

⁵⁵ Synan, *The Holiness-Pentecostal Tradition*, 157.

⁵⁶ Richie, *Essentials of Pentecostal Theology*, 55.

⁵⁷ La régénération baptismale est « la croyance selon laquelle le salut est conféré par le baptême (voir Jean 3:5 ; Tite 3:5). Cette conception est très répandue dans le catholicisme romain et le luthéranisme ». McKim, *Westminster Dictionary of Theological Terms*, 26.

⁵⁸ Richie, *Essentials of Pentecostal Theology*, 55.

langues sont considérés comme participants au salut complet »⁵⁹. Ceux qui n'ont pas été baptisés au nom de Jésus et qui n'ont pas parlé en langues ne le sont pas. Nous ne sommes pas d'accord avec cette position extrême des pentecôtistes unicitaires. Nous reconnaissons que la promesse du Saint-Esprit s'adresse à tous les croyants, mais que le salut est accordé à « quiconque invoquera le nom du Seigneur » (Actes 2:21).

Conditions requises pour le baptême d'eau

58 Historiquement, nous avons été confrontés au défi posé par les femmes mariées dont les maris non croyants s'opposent à leur baptême. Cette préoccupation a été portée à l'attention de la 12^e Assemblée. La question suivante a été posée :

Q. Une femme doit-elle se soumettre à son mari lorsqu'il s'oppose à ce qu'elle soit baptisée et entre dans l'Église de Dieu ?

R. Aucune règle stricte ne doit être appliquée à ce sujet. Dans certaines circonstances, il peut être préférable de se faire baptiser et de rejoindre l'Église, tandis que dans d'autres, il peut être préférable de respecter les souhaits du mari et d'attendre. Dans de tels cas, il convient de faire preuve d'une grande prudence et d'attendre patiemment la volonté de Dieu avant de prendre une décision. Il arrive qu'une femme gagne le cœur de son mari par sa conversation chaste et son exemple pieux⁶⁰.

59 Une autre question concernant le baptême d'eau concernait les personnes vivant dans la fornication ou l'adultère. La question suivante a été posée lors de la 78^e Assemblée générale de 1983 :

Q. Les gens devraient-ils être baptisés dans l'eau pour continuer à vivre dans la fornication ou l'adultère ?

R. L'un des enseignements fondamentaux de l'Église est la repentance. La repentance résulte d'une tristesse divine et implique à la fois la confession et l'abandon de ses péchés. Tant qu'une personne n'a pas abandonné ses péchés, on ne peut pas dire qu'elle s'est véritablement repentie, et tant qu'une personne ne s'est pas repentie, elle ne devrait pas être baptisée⁶¹.

60 En ce qui concerne la première question, nous reconnaissons la douleur et les difficultés que beaucoup de nos sœurs endurent lorsqu'elles sont sauvées et vivent avec leur mari non sauvé. L'opposition du mari au baptême ne doit pas être ignorée, et aller à l'encontre de sa volonté pourrait être considéré comme une remise en cause de son autorité. La réponse donnée à cette question en 1916 est pleine de sagesse : « Dans de tels cas, il convient de faire preuve d'une grande prudence et d'attendre patiemment Dieu avant de prendre une décision. Il arrive qu'une femme gagne son mari par sa conversation chaste et son exemple pieux. » Dans ces cas-là, il est

⁵⁹ Richie, *Essentials of Pentecostal Theology*, 56.

⁶⁰ *Minutes of the Twelfth Annual Assembly of the Churches of God*, 1916, 26.

⁶¹ *Minutes of the 78th Annual Assembly of the Church of God of Prophecy*, 1983, 138.

nécessaire de prier et d'attendre le Seigneur jusqu'à ce que celui-ci brise la volonté du mari réticent.

61 D'après la réponse à la deuxième question, nous pouvons déduire que certaines personnes semblaient être baptisées dans l'eau alors qu'elles vivaient ensemble sans être mariées. La réponse évoque l'enseignement de la repentance. Le baptême dans l'eau exige de confesser ses péchés et de s'en détourner. Tant que la repentance véritable n'a pas été accomplie, la personne ne doit pas être baptisée. Nous insistons à nouveau sur la vérité biblique de la repentance. La repentance et le fait de porter « des fruits dignes de la repentance » (Luc 3:8a) sont des conditions préalables au baptême d'eau, et cela inclut le fait d'être marié. Nous ne devons pas ignorer l'avertissement des Écritures : « Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les impudiques et les adultères » (Hébreux 13:4).

62 Une autre question a été posée concernant les personnes qui, dans certaines régions du monde, ne possèdent pas de documents d'identité légaux et ne peuvent donc pas se marier. De ce fait, elles ne peuvent pas être baptisées ni être acceptées comme membres de l'Église.

63 La commission des questions et des sujets a présenté un rapport à la 78^e Assemblée générale à ce sujet (section 6 : Disposition spéciale relative à la certification du mariage) :

Notre département des missions mondiales a porté à l'attention de ce comité le fait que certaines cultures dans certains pays sont considérées par ces pays comme inférieures, au point de se voir refuser certains privilèges et une reconnaissance importante pour leur admissibilité à l'Église.

Dans certains endroits, les gouvernements au pouvoir refusent de certifier les mariages dans ces soi-disant sous-cultures, ce qui oblige ces personnes à rester célibataires (même selon leurs traditions culturelles) si elles souhaitent devenir membres de l'Église. Ce comité estime que, dans de telles situations, l'Église peut certifier ces mariages qui sont célébrés en harmonie avec les Écritures. Nous recommandons que le presbytère prenne les mesures nécessaires pour apporter un soulagement dans ces situations.

Dans de tels cas, les couples souhaitant devenir membres de l'Église doivent se présenter devant un ministre autorisé afin de prononcer ou de reconfirmer leurs vœux de mariage pour que les documents appropriés soient établis, lesquels seront conservés à la fois au bureau national de ce pays et au Département des missions mondiales⁶².

64 Le Comité pour la doctrine biblique et le gouvernement, dans son document intitulé « L'institution biblique du mariage », a abordé la question des types de mariages. Le Comité a déclaré :

Presque toutes les sociétés connues observent un système complexe qui implique la coexistence de différents régimes légaux au sein d'un même système légal national, tel que la loi coutumière et la loi commune. Dans plusieurs parties du monde, il est commun de trouver les lois basées sur les coutumes autochtones existant côte à côte avec la loi

⁶² *Minutes of the 78th Annual Assembly*, 1983, 137.

reçue, basée sur celle de l'ancienne puissance coloniale [...] L'église chrétienne reconnaît ces diverses formes du mariage, à l'exception de la polygamie, des mariages libres (loi commune), des mariages de conjoints du même sexe ou là où les éléments du mariage bibliquement légitime ont été violés⁶³.

65 Même si les paragraphes précédents traitent du mariage plutôt que du baptême d'eau, ils établissent un principe qui affecte directement l'éligibilité au baptême : à savoir qu'une personne qui n'est pas mariée, mais qui vit une relation sexuelle, reste dans un état d'empêchement moral. Par conséquent, à moins que cette situation ne soit résolue par la repentance et l'alignement sur les normes bibliques (telles que le mariage ou le célibat), l'individu n'est pas dans une condition appropriée pour recevoir le baptême d'eau.

66 En ce qui concerne les problèmes découlant de situations conjugales complexes qui empêchent le baptême par l'eau, le presbytère devra prendre les mesures nécessaires pour remédier à ces situations.

Qui peut officier le baptême dans l'eau ?

67 Plusieurs questions ont été soulevées lors d'assemblées précédentes concernant les personnes autorisées à officier le baptême d'eau.

68 Au cours de la 20^e Assemblée annuelle de 1925, deux questions ont été posées concernant les personnes habilitées à baptiser. La première question a été consignée comme suit :

Q. Un homme appelé à prêcher a-t-il le droit de baptiser avant d'avoir obtenu sa licence ?

A. Nous n'avons aucune règle interdisant à quiconque [*sic*] de baptiser sans licence, mais nous avons pour coutume de ne pas le faire tant que la licence n'a pas été délivrée. Cependant, si aucune autorité n'est présente et que les personnes à baptiser sont satisfaites, aucune objection ne sera soulevée. Mais l'homme doit être baptisé du Saint-Esprit et détenir une licence pour être pleinement habilité à exercer ce service⁶⁴.

69 La réponse à la première question prévoyait le baptême par un « homme » non autorisé si aucun ministre ordonné n'était disponible. La décision était laissée à la discrétion des personnes baptisées. Si elles ne soulevaient aucune objection, elles pouvaient alors être baptisées par cet homme. Une condition était toutefois requise : cet homme devait être baptisé du Saint-Esprit et obtenir, à l'avenir, une autorisation pour être pleinement habilité à exercer ce service.

70 Au cours de la 100^e Assemblée internationale, le Comité DBG s'est penché sur la question des régions où il y avait un besoin « de pourvoir des pasteurs aux églises, mais dans une situation où les ministres munis de licence sont en nombre insuffisant ou totalement inexistant » et où « des permis provisoires sont parfois octroyés aux ministres laïcs et à ceux qui sont appelés au ministère, mais qui ne sont pas encore munis de licence, les autorisant à assumer la fonction

⁶³ *Procès-Verbal de la 94^{ème} Assemblée internationale*, 2006, 165

⁶⁴ *Minutes of the Twentieth Annual Assembly of the Church over which A.J. Tomlinson is General Overseer*, 1925, 42.

du ministère pastoral (baptême d'eau, administration de la Sainte Cène, conduite des réunions d'affaires, etc.) »⁶⁵.

Le Comité DBG a recommandé que

Seuls les pasteurs laïcs nouvellement nommés (ayant à leur possession des certificats valides de ministre laïc) seront autorisés à recevoir des permis provisoires les autorisant à exécuter les fonctions pastorales normalement réservées uniquement aux ministres munis de licence (baptême d'eau, administration de la Sainte Cène, conduite des réunions d'affaires, etc.) lorsqu'aucun ministre muni de licence n'est disponible pour diriger une église comme pasteur⁶⁶.

71 Ce permis limite le ministère du ministre laïc à l'église locale où il a été nommé et sera valable pendant deux ans jusqu'à ce que les conditions d'obtention de la licence soient remplies. Ce permis de deux ans ne sera pas renouvelé. Ce permis n'autorise pas le ministre laïc à célébrer des mariages, sauf si le couple s'est déjà marié légalement lors d'une cérémonie civile. Le pasteur laïc peut célébrer une cérémonie chrétienne pour bénir le mariage de ce couple, s'il fréquente son église. Si, à l'issue des deux ans, le pasteur laïc n'a pas obtenu sa licence permanente de ministre, il peut continuer à exercer son ministère en tant que ministre laïc, mais sans être autorisé à exercer le ministère d'un pasteur dûment licencié⁶⁷.

72 Lors de la 20^e Assemblée annuelle de 1925, la question a été posée de savoir s'il était possible pour une femme de procéder à un baptême.

Q. Une femme qui exerce la fonction de pasteur a-t-elle le droit d'accueillir des membres, d'administrer la Cène et de procéder au lavage des pieds ?

A. En règle générale, cette tâche est considérée comme relevant des hommes, mais dans les cas extrêmes, lorsqu'aucun homme ne peut être trouvé pour s'en charger, la femme peut agir. Il en va de même pour le baptême⁶⁸.

73 En 1925, cette Église a pris des dispositions pour que les femmes puissent administrer les sacrements en l'absence d'un ministre ordonné. Mais le rôle des femmes dans le ministère a été reconnu, et le Comité pour la doctrine biblique et le gouvernement a présenté la recommandation suivante à l'Assemblée générale de 1996 :

Nous recommandons que les femmes soient reconnues dans les ministères de la prédication de l'église. Celles qui sentent un appel dans leurs vies seront recommandées par une église locale et après avoir satisfait certaines exigences pendant un certain temps, elles peuvent être examinées par le quartier général international et le bureau national et recevoir une licence de ministre. La direction d'état ou nationale peut mettre des restrictions temporaires en ce qui concerne leur fonction ministérielle basées sur des

⁶⁵ Procès-verbal de la 100^e Assemblée internationale 2018, 8.

⁶⁶ Procès-verbal de la 100^e Assemblée internationale 2018, 9.

⁶⁷ Procès-verbal de la 100^e Assemblée internationale 2018, 9.

⁶⁸ Minutes of the 20th Annual Assembly, 48.

considérations culturelles qui gêneraient le travail de l'évangile jusqu'à ce qu'une exécution complète puisse être accomplie (1 Corinthiens 10:23)⁶⁹.

74 Avec cette recommandation, l'Église a reconnu que les femmes qui sont ministres agréées peuvent officier dans les sacrements de l'Église. Nous admettons que toutes les régions du monde ne sont pas ouvertes au ministère des femmes, et il est sage de tenir compte du conseil de la recommandation qui prévoit des restrictions temporaires si l'œuvre de l'Évangile est entravée.

Le mode du baptême d'eau

75 Une autre question soulevée devant l'Assemblée concernait le mode de baptême par l'eau. Comme indiqué précédemment, lorsque les enseignements officiels de l'Église de Dieu ont été publiés dans l'édition du 15 août 1910 de l'Evening Light and Church of God Evangel, le mode désigné pour le baptême par l'eau était l'immersion, avec comme références bibliques Matthieu 28:19, Marc 1:9-10, Jean 3:22-23 et Actes 8:36-38. Les candidats au ministère devaient être baptisés par immersion.⁷⁰

76 Au cours de la 10e Assemblée, un comité chargé de donner des conseils sur le sujet du baptême par l'eau a été nommé. Il a présenté le rapport suivant à l'Assemblée : « Nous reconnaissons l'immersion comme le mode scripturaire du baptême par l'eau »⁷¹.

77 Plusieurs années plus tard, M. A. Tomlinson réaffirma la position officielle de l'Église de Dieu concernant le baptême par immersion :

« Un verre d'eau ne suffit pas pour le baptême. Quelques gouttes d'eau versées à la main ou à partir d'un récipient ne suffisent pas. Il n'aurait guère été nécessaire à Jean d'utiliser le Jourdain pour le baptême si quelques gouttes d'eau avaient suffi. Les Écritures indiquent que Jésus est immédiatement sorti de l'eau, il est donc évident que lui et Jean sont descendus dans l'eau, tout comme Philippe et l'eunuque. À l'époque du baptême de Jean et des baptêmes pratiqués par les disciples, l'immersion complète du corps était nécessaire. Puisque les plans de Dieu ne changent pas, il est logique de croire que seule l'immersion complète peut être considérée comme un baptême d'eau aujourd'hui⁷².

78 Dans la section intitulée « Nous croyons : une affirmation de la vérité biblique, des croyances et des pratiques de l'Église de Dieu de la Prophétie » de son adresse à la 94^e Assemblée internationale, l'évêque Fred Fisher a reconnu la position de l'Église de Dieu de la Prophétie concernant le baptême d'eau :

Nous croyons que le baptême d'eau par immersion au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit est recommandé pour tous ceux qui se sont repentis et ont cru en Christ comme

⁶⁹ *Minutes of the 89th Assembly*, 1996, 40.

⁷⁰ *The Evening Light and Church of God Evangel*, August 15, 1910, 3.

⁷¹ *Echoes from the Tenth Annual Assembly of the Churches of God*, 1914, 26.

⁷² M. A. Tomlinson, *Basic Bible Beliefs*, 21.

leur Sauveur et Seigneur, et qu'il est le symbole de notre identification avec Christ dans sa mort, son inhumation et sa résurrection⁷³.

79 Cette déclaration reflète notre pratique du baptême par immersion unique, par opposition aux trois immersions, une pour chacune des personnes de la Trinité. Dans le même temps, notre formule baptismale trinitaire est réaffirmée.

80 Le baptême par immersion est reflété dans la signification du mot grec pour baptiser, à savoir *baptidzo*, dérivé du verbe de base *bapto*, qui signifie « immerger, plonger, submerger, recouvrir complètement avec l'élément utilisé dans le baptême ».

Selon Raymond Pruitt,

Aucun des lexiques standard de la langue grecque ne donne « verser » ou « asperger », et ces termes ne peuvent pas non plus être légitimement dérivés du verbe grec. L'immersion complète est le mode de baptême du Nouveau Testament (Luc 16:24 ; Jean 13:26 ; Apocalypse 19:13). À deux reprises, *baptidzo* est traduit par « laver » et dans les deux cas, la chose lavée était complètement recouverte d'eau (Marc 7:4 ; Luc 11:38). L'aspersion ne symbolise pas la participation totale du croyant à Christ, ce que le baptême est censé signifier⁷⁴.

81 De plus, le baptême est une représentation claire de notre union avec Christ et de notre identification à sa mort, à son enterrement et à sa résurrection. Stanley Grenz déclare :

L'immersion illustre très clairement ce que l'ordonnance du baptême est censée signifier, à savoir la mort et la résurrection de Jésus et l'union du croyant avec Christ. Si le baptême est une mise en scène de l'histoire de Jésus et de notre participation à celle-ci, alors l'immersion en est le symbole le plus clair. L'immersion dans l'eau symbolise de manière appropriée la mort. Et le fait de sortir de la tombe aquatique illustre la vie de résurrection⁷⁵.

82 Cependant, nous devons admettre qu'il existe des circonstances exceptionnelles où le baptême par immersion n'est absolument pas possible. Selon Ferguson, il y a eu historiquement deux circonstances particulières où l'immersion n'était pas possible et où le baptême était administré par aspersion ou effusion : « le manque d'eau et (plus souvent) les conversions sur un lit de malade ou de mort. Ces deux cas étaient considérés comme exceptionnels, comme un second choix et comme des alternatives indésirables »⁷⁶. Lorsqu'une personne est proche de la mort et demande à être baptisée, nous ne devons pas mettre en danger son bien-être en nous montrant trop stricts sur le plan religieux. Dans ces cas extrêmes, l'aspersion ou l'effusion au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit suffira.

⁷³ Procès-verbal de la 94^{ème} Assemblée internationale de l'Église de Dieu de la Prophétie, 2006, 79.

⁷⁴ Pruitt, *Fundamentals of the Faith*, 365.

⁷⁵ Grenz, *Theology for the Community of God* (Grand Rapids, MI: William B. Eerdmans Publishing Company, 1994), 531.

⁷⁶ Ferguson, *Baptism in the Early Church*, 858.

Faut-il accueillir quelqu'un comme membre de l'Église avant qu'il ne soit baptisé dans l'eau ?

83 Lors de la 79e Assemblée générale de 1984, le Comité des questions et des sujets a fait le rapport suivant (Section 1 : Sur le baptême d'eau) :

Ce comité a été chargé d'examiner la question de savoir si les membres doivent être admis dans l'Église avant leur baptême d'eau. Il est très préoccupant que le baptême d'eau soit généralement si peu mis en avant.

Jésus a accordé une importance particulière au baptême dans sa mission à l'Église : « Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (Matthieu 28:19). Marc le rapporte ainsi : « Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé » (Marc 16:15, 16).

En examinant les Écritures relatives au baptême d'eau, il apparaît clairement que le baptême suivait immédiatement la repentance pendant le ministère des apôtres. « Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés ; et, en ce jour-là, le nombre des disciples s'augmenta d'environ trois mille âmes » (Actes 2:41).

Lorsque Paul trouva à Éphèse certains disciples qui avaient été baptisés selon le baptême de Jean, il dit : « Alors Paul dit : Jean a baptisé du baptême de repentance, disant au peuple de croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire, en Jésus. Sur ces paroles, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus » (Actes 19:4, 5). Ce n'est qu'après avoir été baptisés que Paul leur imposa les mains et qu'ils reçurent le Saint-Esprit.

Dans le cas de Corneille, qui reçut le Saint-Esprit pendant que Pierre prêchait, la première préoccupation de Pierre fut : « Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit comme nous ? Et il ordonna qu'ils fussent baptisés au nom du Seigneur » (Actes 10:47, 48).

Bien que nous ne pensions pas que l'Église doive décréter que le baptême d'eau doit absolument précéder l'administration de l'alliance pour devenir membre, nous croyons que cet ordre est tout à fait approprié à la lumière des preuves scripturaires concernant cette ordonnance.⁷⁷

84 Ce rapport du Comité des questions et des sujets aborde la question de l'accueil de personnes comme membres de l'Église avant leur baptême dans l'eau. Bien que la question portait sur l'appartenance à l'Église, elle a révélé un autre problème plus profond auquel l'Église était confrontée, à savoir que le baptême dans l'eau « était généralement très peu mis en avant ». La longue réponse du Comité révèle que Jésus et les apôtres accordaient une importance particulière à cette ordonnance de l'Église. Ils ont rapporté avoir découvert, après avoir étudié les Écritures, que « le baptême suivait immédiatement la repentance pendant le ministère des apôtres ». Même s'ils ne pensaient pas que l'Église devait décréter que le baptême d'eau devait

⁷⁷ *Minutes of the 79th Annual Assembly, 1984, 124-25.*

absolument précéder l'administration de l'alliance d'adhésion, ils croyaient que le baptême devait précéder l'alliance d'adhésion, car cela était conforme aux preuves scripturaires concernant cette ordonnance.

85 Nous réaffirmons le rapport du Comité des questions et des sujets, selon lequel « en examinant les Écritures relatives au baptême d'eau, il apparaît clairement que le baptême suivait immédiatement la repentance pendant le ministère des apôtres ». Il semble que le fait de retarder le baptême des nouveaux convertis pose problème dans certaines régions. Ce comité a été informé que certains pasteurs attendent indéfiniment avant de baptiser les croyants. Nous décourageons cette pratique en l'absence de motifs valables. Nous soutenons ce que disent les Écritures au sujet de porter des fruits dignes de la repentance, mais cela ne signifie pas que nous devons atteindre un état de perfection avant de pouvoir être baptisés.

86 La Grande Mission de Jésus nous commande : « faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit » (Matthieu 28:19-20). Selon la mission de Jésus, les croyants étaient baptisés puis continuaient leur formation de disciples, apprenant tous les enseignements de Jésus. Nous ne devons pas non plus ignorer la demande des candidats d'être baptisés. Retarder le baptême pourrait être source de découragement pour les nouveaux croyants.

Le baptême dans le contexte de l'Église locale

87 Le baptême est l'un des actes d'engagement de l'Église. Avec les autres sacrements/ordonnances [la Sainte Cène et le lavage des pieds], il est considéré comme un « serment de fidélité » et, à ce titre, « la signification des pratiques sacrées réside dans leur utilisation comme actes d'engagement dans le contexte de la communauté des disciples de Jésus ». ⁷⁸ Lorsque nous sommes baptisés, nous célébrons publiquement « le salut de Dieu, déclarons notre allégeance à Christ et affirmons notre présence dans son Église » ⁷⁹.

88 À ce titre, nous pensons que ce sacrement doit être célébré dans le cadre de la communauté ecclésiale locale. Les pasteurs, les responsables locaux, les parents, les proches, les amis et les membres de la congrégation locale devraient avoir la possibilité et le privilège de participer au service de baptême de l'un de leurs proches. Depuis de nombreuses années, il est d'usage de baptiser les enfants et les jeunes dans des camps. Bien que cette pratique soit louable, nous pensons qu'elle prive les personnes les plus proches de la personne baptisée de la possibilité d'assister à un tel baptême. D'autres préoccupations, soulevées par certains pasteurs, sont que, dans de nombreux cas, les responsables des camps ne connaissent ni le niveau de maturité ni le mode de vie des personnes baptisées dans les camps. Le baptême, dans le contexte de l'église locale, confère du sens au concept d'appartenance à la communauté de Dieu.

Le baptême des enfants

89 L'Église de Dieu de la Prophétie a toujours pratiqué le baptême des croyants. Le baptême des croyants « n'est administré qu'à ceux qui professent consciemment leur foi chrétienne et qui

⁷⁸ Grenz, *Theology for the Community of God*, 517.

⁷⁹ Grenz, *Theology for the Community of God*, 511.

ont atteint l'âge de raison (l'âge adulte) »⁸⁰. C'est pourquoi l'Église de Dieu de la Prophétie ne pratique pas le baptême des nourrissons. Le baptême exige de la part du candidat la foi, la repentance et la confession des péchés, ce qu'un nourrisson est incapable de faire.

90 Cependant, l'Église de Dieu de la Prophétie encourage le discipulat et le baptême des enfants lorsqu'ils sont prêts à participer à ce sacrement.

91 Lors de la 98^e Assemblée internationale, le Comité pour la doctrine biblique et le gouvernement a présenté le document intitulé « La valeur et la vie spirituelle des enfants ». L'une des recommandations du Comité concernait la participation des enfants aux sacrements :

Recommandation 12. Les enfants croyants doivent être instruits sur la signification des sacrements (c'est-à-dire le baptême et la Sainte Cène) et avoir la possibilité d'y participer sous la direction des responsables de l'Église et de leurs parents chrétiens⁸¹.

92 Nous croyons que la participation aux sacrements devrait être un événement familial, tout comme Pâque, où la famille partageait un repas et commémorait sa libération de l'esclavage. Les enfants avaient ainsi l'occasion de découvrir par eux-mêmes la signification de Pâque. De la même manière, lorsque nos enfants participent aux sacrements, ils s'inscrivent dans l'histoire du salut rendu possible par le sacrifice de notre Seigneur Jésus-Christ. Lors du baptême, ils ont la possibilité de s'unir à lui dans sa mort, son enterrement et sa résurrection pour une nouvelle vie en Jésus.

Recommandations pratiques

93 Après avoir présenté ce document sur le sacrement du baptême d'eau, nous soumettons dans la prière les recommandations suivantes :

1. Nous recommandons que les presbytères généraux, les évêques nationaux/régionaux/d'État et les pasteurs locaux accordent l'attention appropriée au baptême d'eau. Il est nécessaire de combler le fossé entre les personnes sauvées et les personnes baptisées dans l'eau, comme le montre le rapport soumis par le Bureau de l'évêque général à l'Assemblée internationale de 2024.
2. Nous recommandons que les baptêmes soient célébrés dans le cadre de la communauté ecclésiale locale, afin de permettre aux pasteurs locaux, aux responsables, aux parents, aux proches et aux amis de participer à cette cérémonie mémorable. Bien que ce soit là la pratique que nous recommandons, nous reconnaissons que des circonstances exceptionnelles peuvent nécessiter que les baptêmes soient administrés dans d'autres cadres. Dans de tels cas, le discernement pastoral et la grâce doivent guider la décision, en veillant à ce que l'intégrité du sacrement soit préservée et que les besoins spirituels de la personne soient comblés avec compassion.
3. Nous recommandons aux pasteurs de former et d'habiliter des croyants mûrs pour les aider à administrer le baptême d'eau dans le cadre de l'église locale.

⁸⁰ McKim, *Westminster Dictionary of Theological Terms*, 25.

⁸¹ "The Value and Spiritual Life of Children," in *Journal of the 98th International Assembly*, 2014, 176.

4. Nous recommandons que le baptême soit enseigné comme une expérience unique, sauf dans les cas où le baptême initial était manifestement invalide (par exemple, s'il a été administré en dehors des limites de la foi chrétienne ou sans repentance sincère et sans foi en Christ).

Conclusion du rapport de l'Assemblée du DBG

94 Le DBG exprime sa gratitude envers ses dirigeants et ses membres pour avoir pris connaissance de ce rapport et participé au dialogue dans le respect des convenances chrétiennes. Nous croyons que cet organe délibératif de l'Assemblée internationale doit toujours s'efforcer de mettre en pratique l'exhortation de l'apôtre Paul aux croyants de Rome : « Par amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres ; par honneur, usez de prévenances réciproques. Ayez du zèle, et non de la paresse. Soyez fervents d'esprit. Servez le Seigneur » (Romains 12:10-11).

Respectueusement soumis,

Phil Pruitt, président, docteur en théologie
Tim Harper, secrétaire, docteur en théologie
Daryl Clark, master en éducation chrétienne
Doreen Makaya, master en théologie
Rahadames Matos, docteur en théologie
Sophia Pringle, docteur en théologie
Elías Rodríguez, docteur en théologie
Nelson Torres, master en ministère chrétien

BIBLIOGRAPHIE

- Archer, Kenneth J. *The Gospel Revisited: Towards a Pentecostal Theology of Worship and Witness*. Eugene, OR: Pickwick Publications, 2011.
- Barth, Karl. *The Teaching of the Church Regarding Baptism*. Traduit par Ernest A. Payne. Eugene, OR: Wipf & Stock Publishers, 1948.
- Cullman, Oscar. *Baptism in the New Testament*. Great Britain: Fletcher & Son Ltd., 1978. Davidson, C. T. *Upon This Rock*. Vols. 1 and 2. Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 1973, 1974.
- Ferguson, Everett. *Baptism in the Early Church: History, Theology, and Liturgy in the First Five Centuries*. Grand Rapids, MI: William Eerdmans Publishing Company, 2009.
- Grenz, Stanley J. *Theology for the Community of God*. Grand Rapids, MI: William B. Eerdmans Publishing Company, 1994.
- Land, Steven J. *Pentecostal Spirituality: A Passion for the Kingdom*. England: Sheffield Academic Press, 1997.
- Macchia, Frank D. *Baptized in the Spirit: A Global Pentecostal Theology*. Grand Rapids, MI: Zondervan, 2006.
- _____. *Jesus the Spirit Baptizer: Christology in Light of Pentecost*. Grand Rapids, MI: William B. Eerdmans, 2018.
- McKim, Donald K. *Westminster Dictionary of Theological Terms*. Louisville, KY: Westminster John Knox Press, 1996.
- Moltmann, Jürgen. *The Church in the Power of the Spirit*. Traduit par Margaret Kohl. Minneapolis, MN: Fortress Press, 1993.
- Moo, Douglas J. "The Epistle to the Romans." Dans *The New International Commentary of the New Testament*. Grand Rapids, MI: William B. Eerdmans Publishing Company, 1996.
- Pruitt, Raymond M. *Fundamentals of the Faith*. Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 1981, 1984.
- Richie, Tony. *Essentials of Pentecostal Theology: An Eternal and Unchanging Lord Powerfully Present and Active By the Holy Spirit*. Eugene, OR: Resource Publications, 2020.
- Robins, R. G. A. *J. Tomlinson: Plainfolk Modernist*. New York, NY: Oxford University Press, 2004.

- Smith, Gordon T. *Transforming Conversion: Rethinking the Language and Contours of Christian Initiation*. Grand Rapids, MI: Baker Academic, 2010. Cité dans Andrew Ray Williams. *Washed in the Spirit: Toward a Pentecostal Theology of Water Baptism*. Cleveland, TN: CPT Press, 2021.
- Synan, Vinson. *The Holiness-Pentecostal Tradition: Charismatic Movements in the Twentieth Century*. Grand Rapids, MI: William B. Eerdmans Publishing Company, 1997.
- Tomberlin, Daniel. *Pentecostal Sacraments: Encountering God at the Altar*. Cleveland, TN: Center for Pentecostal Leadership and Care, 2010.
- Tomlinson, A. J. *Diary of A. J. Tomlinson: 1901–1924*, The Church of God Movements Heritage Series. Cleveland, TN: White Wing Publishing House, 2012.
- Tomlinson, M. A. *Basic Bible Beliefs*. Cleveland, TN: White Wing Publishing & Press, 1961. Wenk, Matthias. “The Church as Sanctified Community.” Dans *Toward a Pentecostal Ecclesiology: The Church and the Fivefold Gospel*, édité par John Christopher Thomas, 105–138. Cleveland, TN: CPT Press, 2010.
- Williams, Andrew Ray. *Washed in the Spirit: Toward a Pentecostal Theology of Water Baptism*. Cleveland, TN: CPT Press, 2021.

Rapports des comités :

Assembly Committee for Biblical Doctrine and Polity of the Church of God of Prophecy, “Introduction and Rationale for the Study of the Sacraments of the Church,” *Business Acts of the 100th International Assembly*. Church of God of Prophecy, 2018.

Comité de l’Assemblée pour la doctrine biblique et le gouvernement de l’Église de Dieu de la Prophétie, 100e Assemblée internationale, 2018. Manuel des politiques ministérielles. Cleveland, TN : White Wing Publishing House, 2018.

Revue:

The Evening Light and Church of God Evangel, 15 août 1910.

Procès-verbal de l’assemblée:

Echoes from the Tenth Assembly of the Churches of God, 1914.

Minutes of the Twelfth Annual Assembly of the Churches of God, 1916.

Minutes of the Thirteenth Annual Assembly of the Churches of God, 1917.

Minutes of the Twentieth Annual Assembly of the Church over which A. J. Tomlinson is General Overseer, 1925.

Minutes of the Twenty-Second Annual Assembly of the Church of God, 1927.

Minutes of the 30th Annual Assembly of the Church of God, 1935.

Minutes of the 78th Annual Assembly of the Church of God of Prophecy, 1983.

Minutes of the 79th Annual Assembly of the Church of God of Prophecy, 1984.

Minutes of the 88th Assembly of the Church of God of Prophecy, 1994.

Procès-verbal de le 89ème Assemblée de l'Église de Dieu de la Prophétie, 1996.

Procès-verbal de la 94e Assemblée internationale, 2006.

Journal of the 98th International Assembly, 2014.

The Journal of the 100th International Assembly, 2018.

Résumé concis du document sur le baptême par l'eau

Ceci est un résumé concis de la signification biblique et théologique du baptême d'eau, basé sur le document original. Ce résumé n'est pas le document examiné par l'Assemblée internationale. Par conséquent, les questions de doctrine et de théologie relatives au baptême d'eau sont tirées du document original, et non du résumé concis.

1. Signification biblique et théologique

Le baptême chrétien trouve son fondement dans le baptême de Jésus par Jean dans le Jourdain. Le baptême de Jean était un baptême de repentance et de pardon, marquant une rupture avec les rituels de purification pratiqués dans les temples. La participation de Jésus « pour accomplir toute justice » a marqué sa soumission à la volonté de Dieu et son identification avec le péché de l'humanité, anticipant sa mort rédemptrice.

2. Baptême et pardon des péchés

Bien que Jésus fût sans péché, son baptême symbolisait son identification par procuration avec les pécheurs (2 Corinthiens 5:21). Les premiers chrétiens suivirent son exemple ; la repentance et le baptême étaient liés au pardon des péchés (Actes 2:38 ; 22:16).

Paul a associé le baptême à la purification, à la sanctification et à la justification (1 Corinthiens 6:11 ; Tite 3:5). Cependant, comme le soulignent des théologiens tels qu'Andrew R. Williams et Karl Barth, l'eau en elle-même ne purifie pas. Le pardon vient de Dieu par le sang de Christ et la puissance de l'Esprit. Le baptême est le signe extérieur de cet acte divin intérieur.

3. Participation à la mort et à la résurrection de Christ

Le baptême unit les croyants à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection de Christ (Romains 6:3-6). Par le baptême, les croyants meurent au péché et ressuscitent à une vie nouvelle, ce qui symbolise leur libération du pouvoir du péché. Cette identification appelle une transformation éthique : vivre « dans une vie nouvelle », mort au péché et vivant pour Dieu. Des théologiens comme Barth et Moo notent que le baptême est à la fois une participation historique à l'œuvre rédemptrice de Christ et une réalité présente et vécue de transformation.

4. Anticipation du Saint Esprit

Le baptême de Jésus préfigurait le baptême dans le Saint-Esprit (Matthieu 3:11 ; Jean 1:32-33). La descente de l'Esprit sur Jésus est devenue le modèle de l'expérience chrétienne : le baptême dans l'eau représente la régénération spirituelle et anticipe la puissance de l'Esprit.

Dans Actes 2, la repentance, le baptême, le pardon et la réception de l'Esprit forment une expérience continue. Ce lien apparaît également dans Actes 19 avec les disciples d'Éphèse. Ainsi, le baptême est à la fois un nettoyage symbolique et une rencontre avec la présence et la mission vivifiantes de l'Esprit.

Résumé

Le baptême d'eau est un acte de foi à multiples facettes :

- Il accomplit et perpétue l'exemple et la mission de Jésus.
- Il symbolise la repentance, le pardon et la purification par le sang de Christ et la puissance de l'Esprit.
- Il unit les croyants à la mort et à la résurrection de Christ, les appelant à une vie nouvelle et sainte.
- Il anticipe le baptême du Saint-Esprit.

En substance, le baptême n'est pas simplement un rituel, mais une participation transformatrice à l'œuvre rédemptrice de Christ, à la puissance de l'Esprit et à la communion du peuple de Dieu.

« Le baptême d'eau dans l'histoire de l'Église de Dieu de la Prophétie »

Le baptême par l'eau est une doctrine fondamentale de l'Église de Dieu de la Prophétie (EDP) depuis ses débuts, officiellement inscrite parmi ses enseignements acceptés en 1910. L'Église a toujours pratiqué le **baptême par immersion**, sur la base de Matthieu 28:19 et des Écritures connexes, comme une déclaration publique de foi et d'obéissance à Christ.

1. Pratique historique : un seul baptême ou plusieurs ?

- **L'influence d'A. J. Tomlinson** : Le premier dirigeant, A. J. Tomlinson, a reçu trois baptêmes (1897, 1901, 1913), ce qui a probablement influencé la pratique initiale de l'Église consistant à « rebaptiser » les personnes issues d'autres confessions ou celles qui revenaient après s'être éloignées de la foi.
 - **Justification du rebaptême** : cette pratique était justifiée par M. A. Tomlinson qui s'appuyait sur Apocalypse 2:5 (« pratique tes premières œuvres »), bien que des érudits ultérieurs comme Daniel Tomberlin l'aient critiquée comme étant une interprétation herméneutique excessive. Le Nouveau Testament n'enseigne pas le rebaptême ; la repentance et la restauration suffisent (1 Jean 1:9 ; Galates 6:1).
-

2. Formule baptismale

- Les premières assemblées (1913-1927) ont débattu du baptême trinitaire **par opposition** au baptême « au nom de Jésus uniquement ».
- L'Église a affirmé que
 - Le baptême devait suivre la formule trinitaire (Matthieu 28:19).
 - Le baptême « au nom de Jésus » fait référence à l'autorité, et non à une formule littérale.
 - Les baptêmes « au nom de Jésus uniquement » (pentecôtisme unitarien) ont été rejetés comme non valides.
- L'Église a maintenu la théologie trinitaire orthodoxe, s'opposant au modalisme et affirmant l'existence de personnes distinctes au sein de la divinité.

3. Conditions requises pour le baptême

- **Questions matrimoniales et morales** :
 - Les épouses dont le mari n'est pas sauvé doivent agir avec prière et patience avant le baptême si cela provoque des conflits familiaux (décision de l'Assemblée de 1916).
 - Ceux qui vivent dans la fornication ou l'adultère ne doivent pas être baptisés tant qu'ils ne se sont pas repentis et n'ont pas renoncé au péché (décision de l'Assemblée de 1983).
 - **Défis culturels/juridiques** :
 - Dans certaines régions où les mariages ne sont pas légalement reconnus, l'Église autorise la certification des mariages par l'Église afin de lever les obstacles au baptême.
-

4. Qui peut administrer le baptême ?

- Normalement, seuls les ministres agréés peuvent baptiser.
 - En l'absence de clergé agréé, les ministres laïcs remplis de l'Esprit ou les femmes pasteurs peuvent baptiser dans des circonstances spécifiques (Assemblée de 1925).
 - Politique moderne (100e Assemblée) : **des autorisations provisoires** peuvent permettre à des pasteurs laïcs de baptiser pendant deux ans maximum lorsqu'aucun ministre ordonné n'est disponible.
 - Les femmes sont reconnues comme éligibles à l'ordination et peuvent donc officier lors de baptêmes lorsque cela est culturellement approprié (depuis 1996).
-

5. Mode de baptême

- L'immersion est le mode officiel et scripturaire, symbolisant la mort, l'ensevelissement et la résurrection avec Christ.
 - L'immersion est soutenue par le mot grec baptizo (« immerger, submerger »).
 - L'aspersion ou l'effusion n'est acceptable que dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, manque d'eau ou maladie grave).
 - Le baptême se fait par immersion unique, et non par triple immersion, et doit utiliser la formule trinitaire.
-

6. Baptême et appartenance à l'Église

- Le baptême n'est pas techniquement la porte d'entrée dans l'Église, mais les premières Assemblées (1983) ont souligné qu'il devait précéder l'adhésion, conformément à l'ordre biblique.
 - Il est déconseillé de retarder inutilement le baptême. Il doit suivre une repentance sincère sans exiger la « perfection ».
-

7. Le baptême dans le contexte de l'Église locale

- Le baptême est un acte de foi communautaire qui exprime l'engagement envers Christ et l'Église.
 - Idéalement, le baptême devrait avoir lieu dans le cadre de la congrégation locale afin que la communauté puisse en être témoin et le célébrer.
-

8. Baptême des enfants

- L'EDP pratique **uniquement le baptême des croyants**, pour ceux qui sont en âge de professer leur foi et de comprendre la repentance.
- **Le baptême des nourrissons** n'est pas pratiqué.
- Les enfants peuvent être baptisés dès lors qu'ils font preuve de foi et de compréhension, idéalement sous la direction de leurs parents et du pasteur (98^e Assemblée, 2014).

Résumé des positions fondamentales

Sujet	Position de l'EDP
Mode	Immersion uniquement (unique)
Formule	Trinitaire (Matthieu 28:19)
Rebaptême	Pratiqué historiquement ; désormais considéré inutile sauf dans des cas particuliers
Administrateur	Ministres agréés ; pasteurs laïcs provisoires ou femmes ministres si nécessaire
Candidats	Croyants qui se repentent et renoncent au péché
Baptême des nourrissons	Rejeté ; baptême des croyants uniquement
Cadre	De préférence au sein de la communauté ecclésiale locale
Adhésion	Le baptême doit précéder l'adhésion à l'alliance

Conclusion

Le baptême par l'eau dans l'Église de Dieu de la Prophétie reste un sacrement sacré d'obéissance, d'identification à Christ et d'engagement public envers la communauté de foi. Si les débuts de l'Église ont été marqués par des pratiques en constante évolution, notamment en ce qui concerne le rebaptême et la formule baptismale, la position actuelle est fondée sur la Bible, trinitaire et enracinée dans la repentance, la foi et l'immersion.